



Service des aliments pour enfants

2<sup>e</sup> étage – 379, Broadway, Winnipeg (Manitoba) R3C 0T9

Téléphone : 204 945-2293 ou sans frais : 1 800 282-8069

Télécopieur : 204 948 2423 ou courriel :

[csrs@gov.mb.ca](mailto:csrs@gov.mb.ca)

**SAE – FORMULAIRE B**

ADMISSIBILITÉ AUX ALIMENTS POUR ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS  
(UTILISEZ LE FORMULAIRE C POUR LES ENFANTS ADULTES)

**Un formulaire B distinct doit être rempli pour chaque enfant.**

Nom du demandeur \_\_\_\_\_

Le présent formulaire est obligatoire et doit être joint à la demande (formulaire A). Veuillez indiquer les renseignements demandés pour chaque enfant et cocher  les cases qui s'appliquent à l'enfant.

Nom

Date de  
naissance

\_\_\_\_\_  
Prénom / second prénom / nom)

\_\_\_\_\_  
(jj/mm/aaaa)

Section A (arrangements parentaux actuels concernant l'enfant)

1.0 Existe-t-il une ordonnance judiciaire ou un accord écrit sur les arrangements parentaux concernant l'enfant ou les enfants?

Oui

Non

1.1 Dans l'affirmative, veuillez joindre des copies de toutes les ordonnances judiciaires et (ou) de tous les accords sur les arrangements parentaux entre les parents.

Joint  Non joint (veuillez fournir une explication) : \_\_\_\_\_

1.2 Si la réponse à la question 1.0 est négative en ce qui a trait à un arrangement parental aux termes d'une ordonnance judiciaire ou d'un accord écrit, veuillez décrire l'arrangement parental actuel :

- J'assume la majorité de la garde et de la surveillance physiques de l'enfant, l'intimé n'ayant pas de périodes régulières de garde et de surveillance physiques.
- J'assume la majorité de la garde et de la surveillance physiques de l'enfant, l'intimé ayant des périodes régulières de garde et de surveillance physiques ne dépassant pas au total 40 % du temps.
- L'autre parent et moi partageons la garde et la surveillance physiques de l'enfant de manière à ne pas passer moins de 40 % du temps chacun avec l'enfant en vertu d'un calendrier régulier de garde et de surveillance physiques sur un cycle de quatre semaines. Veuillez remplir ce tableau en coloriant la case correspondant à chaque jour (y compris la nuit) durant lequel l'enfant réside avec vous.

## ARRANGEMENT PARENTAL

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	Total Hrs/Semaine
SEMAINE 1	N	N	N	N	N	N	N	
	M	M	M	M	M	M	M	
	A	A	A	A	A	A	A	
	S	S	S	S	S	S	S	
SEMAINE 2	N	N	N	N	N	N	N	
	M	M	M	M	M	M	M	
	A	A	A	A	A	A	A	
	S	S	S	S	S	S	S	
SEMAINE 3	N	N	N	N	N	N	N	
	M	M	M	M	M	M	M	
	A	A	A	A	A	A	A	
	S	S	S	S	S	S	S	
SEMAINE 4	N	N	N	N	N	N	N	
	M	M	M	M	M	M	M	
	A	A	A	A	A	A	A	
	S	S	S	S	S	S	S	

Indiquez pendant combien d'heures vous avez l'enfant pour chaque période de la journée comme suit :

**N = 0 h - 6 h**

**M = 6 h - 12 h**

**A = 12 h - 18 h**

**S = 18 h - 0 h**

Nombre maxi ou 24 si vous avez l'enfant toute la journée

Nombre maximal d'heures = 6

Nombre maximal d'heures = 6

Nombre maximal d'heures = 6

	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
N		N 24	N 6
M		M	M 6
A		A	A 6
S	3	S	S

Exemple : vous avez l'enfant du vendredi à 21 h au dimanche à 18

Remplissez seulement les jours que vous passez en tout ou en partie avec l'enfant en saisissant le nombre d'heures durant lesquelles vous avez l'enfant à côté de la période applicable de la journée.

## Section B (demande d'aliments pour enfants)

Veillez fournir l'information relative à l'enfant en cochant  toutes les cases applicables.

1.  Je joins une copie du certificat de naissance de l'enfant (lorsque vous en avez un).
2.  J'ai le droit de demander une pension alimentaire pour cet enfant ou je suis le parent de l'enfant.
3.  Je demande au Service des aliments pour enfants de conclure que l'autre parent (l'intimé) a l'obligation de subvenir aux besoins de cet enfant puisqu'il en est le parent.
4. Je demande une pension alimentaire pour cet enfant comme suit :
  - 4.1.  le montant prévu dans les lignes directrices sur les aliments pour enfants parce que l'enfant vit la majorité du temps (plus de 60 %) avec moi;
  - 4.2.  le montant des aliments applicable à une entente de partage des responsabilités parentales en vertu des lignes directrices sur les aliments pour enfants, selon la formule de différence nette du montant payable par chaque parent à l'autre parent à l'égard d'un enfant, parce que l'autre parent et moi avons une entente de partage des responsabilités parentales pour cet enfant;
  - 4.3.  le montant prévu dans les lignes directrices sur les aliments pour enfants demandé ci-dessus en 4.1 ou 4.2 plus les dépenses spéciales ou extraordinaires supplémentaires que je réclame dans le formulaire D pour l'enfant.

Ce document fait partie de la demande (formulaire A) d'aliments pour enfants.